

La diversité des exploitations et des territoires laitiers français face à la fin des quotas

PERROT Christophe (1), CAILLAUD Dominique (2), CHATELLIER Vincent (3), ENNIFAR Myriam (4), YOU Gérard (1)
(1) Institut de l'élevage, département Economie, 149 Rue de Bercy, 75012 Paris, (2) Institut de l'élevage, département Actions Régionales 9, Rue de la Vologne 54520 Laxou, (3) INRA, UR 1134 (LERECO), Rue de la Géraudière, 44316 Nantes, (4) FranceAgriMer, 12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002, 93555 Montreuil Cedex.

RESUME

La transformation du secteur laitier français s'inscrit dans un contexte politique, économique et sociologique en profonde mutation. La fin des quotas coïncide avec un contexte de marché très dynamique et souvent favorable (mais avec des prix fortement volatils) qui a permis à la France de développer ses exportations de produits laitiers et de dégager des excédents commerciaux importants. Le passage d'une régulation administrée par les pouvoirs publics à une régulation privée au travers de la formalisation de contrats entre les producteurs et des industriels aux stratégies variées s'opère en relâchant progressivement l'ancrage organisé de la production au territoire. Le rythme de restructuration soutenu des exploitations laitières françaises est lié pour partie au vieillissement des chefs d'exploitation mais aussi à la vive concurrence des productions végétales dans certains territoires depuis 2007. Il a permis de fortes croissances individuelles pour les exploitations pérennes qui ont été nombreuses à franchir le seuil symbolique des 100 vaches laitières (5 000 élevages en 2013 regroupant 1 vache laitière française sur 6). La réponse des producteurs aux signaux du marché a permis aux bassins laitiers de plaine les plus dynamiques de retrouver leur niveau de collecte maximum atteint au début des années quatre-vingt mais les développements ultérieurs pourraient être entravés par une volatilité jugée excessive pour investir et s'installer.

French dairy farms and milk fields diversity facing the end of milk quotas system

PERROT Christophe (1), CAILLAUD Dominique (2), CHATELLIER Vincent (3), ENNIFAR Myriam (4), YOU Gérard (1)
(1) Institut de l'élevage – département Economie, 149 Rue de Bercy, 75012 Paris.

SUMMARY

The transformation of the French dairy sector is part of political, economic and sociological evolutions. The end of milk quotas occurs with dynamic and often favorable markets for dairy products (but with highly volatile prices) which enabled France to develop its dairy exports and generate large trade surpluses. The transition from a quota administered system to private agreements through formal contracts between producers and processors occurs gradually releasing the territorial stability of milk production. The rapid reduction of French dairy farms number is partially related to the aging of farm managers but also with stiff competition with crop production in some areas since 2007. Strong individual growth are registered in some dairy farms and many cross the symbolic threshold of 100 dairy cows (5,000 farms in 2013 involving one dairy cow to 6). Producers' response to market signals has allowed the most dynamic milk fields in plain areas to recover their highest level of milk production reached in the early 80s but further developments could be hampered by excessive milk price volatility.

INTRODUCTION

Si les quotas laitiers ont bloqué pendant trente années, du moins en France, l'expression des avantages comparatifs, l'abandon de cette politique de contingentement modifiera-t-elle fondamentalement la manière dont le lait est produit et réparti sur le territoire national ? La sortie progressive du système des quotas a déjà permis, depuis 2007, à certaines régions françaises de reprendre leur « élan » et à quelques départements de retrouver leur plus haut niveau de livraisons historiques (1983-84) tandis que d'autres ont de plus en plus de difficultés à maintenir un « *minimum d'activité laitière* » du fait, notamment, de la concurrence des productions végétales. Sommes-nous là, déjà, dans les prémices d'une évolution inéluctable qui se caractériserait par une concentration accentuée de la production laitière dans les zones déjà les plus denses ? Force est de constater que le champ des possibles reste encore très ouvert pour de nombreuses zones, tant les atouts français sont importants.

Le contexte de marché très dynamique et souvent favorable (mais avec des prix fortement volatils) dans lequel se déroule la fin des quotas laitiers est-il de nature à accélérer ces évolutions ? La France développe depuis plus de dix ans ses exportations de produits laitiers et améliore sa balance commerciale du fait de la situation déficitaire de certains pays voisins, mais aussi de la demande mondiale croissante (qui s'exprime surtout en Asie).

En France, plus que dans d'autres Etats membres, la fin des quotas constitue une rupture dans le mode de régulation de l'offre laitière. Elle traduit le passage d'une régulation administrée par les pouvoirs publics (avec un ancrage organisé de la production au territoire) à une régulation privée

au travers de la formalisation de contrats entre les producteurs et des industriels aux stratégies variées de plus en plus influentes sur les producteurs et dépendantes de leur degré d'internationalisation, de leur mix-produit (produits industriels tournés vers le grand export, produits de grande consommation et AOP destinés au marché régional, national ou européen), de leur taille, de la localisation de leurs implantations industrielles ou de leur statut (privé ou coopératif).

Longtemps protégées par un prix du lait d'une grande stabilité, les exploitations laitières françaises étaient parmi les moins préparées d'Europe à la volatilité des prix et à raisonner leurs choix stratégiques en fonction de règles économiques génériques liées à l'existence :

- d'économies d'échelle (produire plus et à quel coût ?) ;
- d'économies de gamme (se spécialiser ou optimiser la complémentarité des productions ?) ;
- d'économies d'agglomération (renforcement des relations amont-aval-services en zone dense qui autorise l'accès à des intrants et équipements moins chers, à des services de meilleure qualité et diminue le coût de collecte).

L'ensemble des bases de données utilisées dans cette analyse (douanes françaises pour la première partie ; recensements agricoles, base de données nationale d'identification bovine, base des références et livraisons individuelles des exploitations laitières de FranceAgriMer, RICA pour les parties suivantes) permettent de mettre en évidence des évolutions qui préfigurent d'une certaine façon le visage de la future France laitière sans quotas laitiers (types d'exploitations et localisation de la production).

1. LE SECTEUR LAITIER FRANÇAIS DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

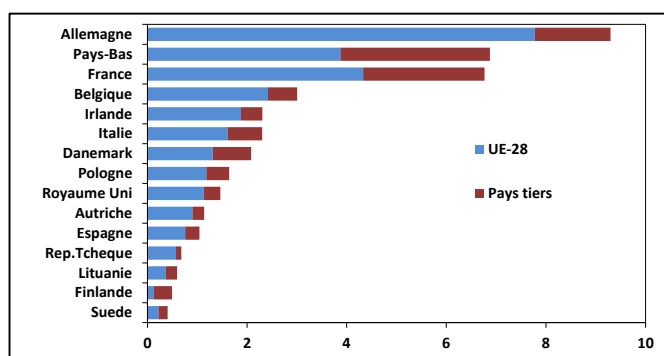
La transformation du secteur laitier français s'inscrit dans un contexte politique, économique en profonde mutation.

1-1- UNE INTERNATIONALISATION DES MARCHES LAITIERS

Le commerce mondial des produits laitiers représente, en 2013, 67 millions de tonnes (en équivalent lait), soit 8% de la production mondiale. La croissance récente des exportations a surtout été le fait de l'Océanie. Avec moins de 3% de la production mondiale de lait, la Nouvelle-Zélande réalise, en effet, 27% des exportations de produits laitiers (hors commerce intra-Union européenne). Ce pays, petit par la taille (la moitié de la superficie de la France), devance ainsi l'UE-28 (23% des exportations mondiales), les Etats-Unis (15%) et l'Australie (5%). Les principaux pays importateurs sont la Chine (19%), la Russie (8%), le Mexique (5%), l'Indonésie (4%) et l'Algérie (3%).

Si la part relative de l'UE a légèrement baissé au fil de la dernière décennie au bénéfice de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis, l'UE exporte près de 10% de sa production intérieure sur les marchés mondiaux. Les échanges intra-communautaires de produits laitiers (30,5 milliards d'euros en 2013) restent cependant nettement plus élevés que les exportations vers les pays tiers (12,1 milliards d'euros).

Figure 1. Les exportations de produits laitiers en 2013 des principaux Etats membres de l'UE (milliards d'euros)



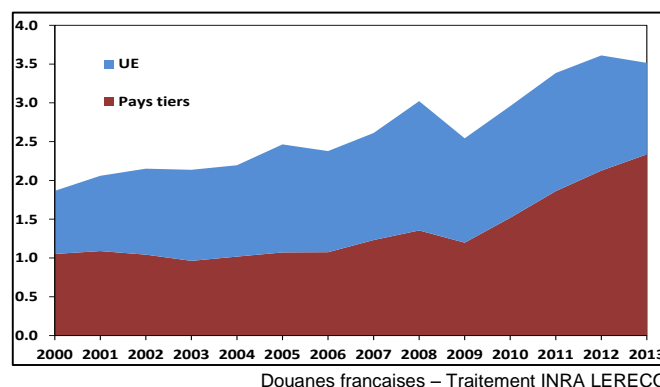
Les exportations européennes de produits laitiers vers les pays tiers ont presque doublé à 13 milliards d'euros entre la moyenne annuelle 2000-2005 et l'exercice 2013 (en monnaie courante). Cette progression résulte pour 26% des Pays-Bas, 19% de la France, 13% de l'Allemagne, 6% de la Belgique et 6% de la Pologne. La contribution du Danemark (3%) et de l'Irlande (2%) à ce dynamisme est plus modeste en raison d'une bonne situation commerciale initiale et de volumes globaux de production plus limités.

Face au développement des importations asiatiques et africaines, nombreux sont les pays européens, parmi ceux précités, qui entendent désormais développer leur production laitière. Ainsi, par exemple, le gouvernement irlandais affiche l'objectif politique d'augmenter son offre de 50% entre 2010 et 2020. L'augmentation récente et soutenue de la production laitière dans plusieurs pays européens, alors même que les quotas laitiers sont toujours en application, semble confirmer cette orientation. Les évolutions à venir dépendront pour beaucoup des stratégies qui seront arrêtées par les entreprises de la transformation au travers des contrats qui seront proposés aux producteurs. L'offre laitière sera-t-elle un aiguillon de la demande, quitte à ce que cela entraîne parfois des déséquilibres préjudiciables de marché (avec une baisse des prix pour les producteurs), ou s'adaptera-t-elle strictement aux débouchés acquis des entreprises ? Sans présager des suites, il est d'ores et déjà possible de considérer que tous les acteurs européens et français n'auront pas les mêmes stratégies sur ce point, ni les mêmes exigences contractuelles.

Dans ce débat, il est aussi nécessaire de bien considérer le fait que la production laitière européenne peut encore, en dépit des normes environnementales existantes, augmenter dans de nombreuses zones géographiques. Cela est, par exemple, particulièrement vrai en France où le cheptel de vaches laitières a été divisé par deux depuis la mise en œuvre des quotas en 1984 (pour une production globale proche).

La France occupe le troisième rang des pays européens exportateurs de produits laitiers (toutes destinations confondues) derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. Elle est le second pays exportateur vers les pays tiers, assez largement devant l'Allemagne (figure 1). La balance commerciale de la France (+3,5 milliards d'euros en 2013) a augmenté de 1,7 milliard d'euros depuis 2000 sous l'impulsion déterminante des pays tiers (+1,1 milliard d'euros). Elle reste inférieure à celle des Pays-Bas (4,5 milliards d'euros) et équivalente à celle de l'Allemagne. Ainsi, le secteur laitier contribue positivement, et de plus en plus, à la balance commerciale du pays qui est largement déficitaire tous secteurs économiques confondus (- 61 milliards d'euros en 2013).

Figure 2. Le solde commercial de la France en produits laitiers entre 2000 et 2013 (milliards d'euros)



Les importations françaises de produits laitiers, qui s'élèvent à 3,2 milliards d'euros en 2013 (+1,1 milliard d'euros depuis 2000), relèvent pour seulement 3% de pays non européens (dont surtout la Suisse). Les principaux fournisseurs sont les pays limitrophes et excédentaires, à savoir les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Les exportations ont, quant à elles, augmenté de manière plus rapide (+2,8 milliards d'euros depuis 2000 pour atteindre 6,7 milliards d'euros en 2013). Elles se font pour près des deux tiers à destination de pays partenaires de l'UE (tableau 1).

Tableau 1. La destination des exportations françaises de produits laitiers entre 2000 et 2013 (millions d'euros/an)

	2000 à 2005		2006 à 2011		2012 à 2013	
	Mio. €	%	Mio. €	%	Mio. €	%
UE28	3 052	73,3%	3 821	72,4%	4 298	64,8%
UE15	3 018	72,5%	3 733	70,7%	4 165	62,8%
- Allemagne	687	16,5%	810	15,3%	878	13,2%
- Belgique	278	6,7%	623	11,8%	731	11,0%
- Espagne	463	11,1%	646	12,2%	712	10,7%
- Roy. Uni	358	8,6%	549	10,4%	621	9,4%
- Italie	482	11,6%	558	10,6%	599	9,0%
NEM13	34	0,8%	88	1,7%	132	2,0%
- Pologne	12	0,3%	39	0,7%	54	0,8%
Pays tiers	1 113	26,7%	1 459	27,6%	2 333	35,2%
Asie	368	8,8%	484	9,2%	964	14,5%
- Chine	30	0,7%	74	1,4%	289	4,4%
- Arabie S.	61	1,5%	60	1,1%	87	1,3%
- Japon	51	1,2%	55	1,0%	81	1,2%
- Indonésie	9	0,2%	24	0,5%	57	0,9%
- Corée Sud	10	0,2%	22	0,4%	50	0,7%
Afrique	325	7,8%	362	6,9%	547	8,3%
- Algérie	148	3,6%	133	2,5%	190	2,9%
Europe non UE	178	4,3%	347	6,6%	462	7,0%
- Suisse	82	2,0%	99	1,9%	123	1,9%
- Russie	15	0,4%	63	1,2%	96	1,4%
Amérique Nord	166	4,0%	174	3,3%	205	3,1%
- Etats-Unis	133	3,2%	138	2,6%	165	2,5%
Monde	4 165	100%	5 280	100%	6 631	100%

Douanes françaises – Traitement INRA LERECO

La France est excédentaire pour tous les principaux produits laitiers, à l'exclusion du beurre (où le solde reste positif avec les pays tiers). Le solde commercial pour les fromages est élevé (+1,7 milliard d'euros) et en croissance, tant avec les pays européens qu'avec les pays tiers. Le lait infantile destiné aux pays tiers (dont la Chine et l'Algérie) contribue, de plus en plus, à la dynamisation de la balance commerciale. Bien qu'excédentaire, la France demeure toujours un acteur modeste sur le marché mondial de la poudre de lait écrémé (où les Etats-Unis sont en forte croissance) et de la poudre de lait entier (où la Nouvelle-Zélande domine).

Face à la baisse (légère) de la consommation individuelle de produits laitiers en France, à la très faible progression de la demande européenne de certains produits laitiers et aux jeux concurrentiels internes avec les pays du nord, la croissance des exportations françaises à destination des pays tiers est un enjeu majeur pour l'avenir des acteurs de la filière. Elle dépendra, pour l'essentiel, de trois facteurs : la tonicité de la demande mondiale et le développement de l'offre en Océanie et aux Etats-Unis ; la maîtrise des coûts de production et des coûts d'acheminement des produits vers les consommateurs ; la différenciation apportée aux produits laitiers au travers du savoir-faire et des technologies.

1.2. UNE VOLATILITE ACCENTUEE DES PRIX

Si la volatilité des prix en agriculture n'est pas un phénomène nouveau, les dernières années se sont caractérisées par une accentuation de ce phénomène, y compris dans le secteur laitier. Après une période de baisse des prix entre 2003 et 2006, qui correspondait à la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 2003 (baisse des prix institutionnels compensée par l'octroi d'une aide directe aux éleveurs laitiers), le prix est tendanciellement reparti à la hausse, avec cependant de fortes variations. Cette volatilité accentuée des prix peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs facteurs : la demande mondiale de produits laitiers est assez régulièrement croissante (de l'ordre de +1,8% par an) alors que, parallèlement, la dynamique de l'offre est nettement plus variable du fait de sa sensibilité aux aléas climatiques ; le commerce de produits laitiers est concentré sur un nombre limité de pays ; la demande de produits laitiers est, du moins dans de nombreux pays, peu élastique par rapport aux prix ; la variation du prix de l'énergie impacte les coûts de production et influe, pour partie, sur la transmission des prix tout au long des filières.

Outre le prix du lait payé au producteur, la volatilité des prix concerne également les biens utilisés dans le processus de production du lait (surtout pour les engrais, l'énergie et les aliments). D'après les estimations basées sur l'indice IPAMPA (indice du prix d'achat des moyens de production agricoles), le prix des intrants utilisés dans les exploitations laitières françaises a augmenté de l'ordre d'un tiers depuis 2005. Cette augmentation du prix des intrants, qui se conjugue à la plus grande instabilité des prix de vente, accentue la pression sur les choix de gestion des agriculteurs.

La volatilité des prix observée depuis quelques années dans les exploitations laitières pourrait perdurer dans les années à venir du fait des tensions existant sur les marchés et aussi des règles arrêtées dans le cadre de la PAC post-2015 (suppression des quotas, réaffirmation du découplage comme instrument de soutien, faiblesse des fonds dédiés à la gestion des risques, etc.). Cette anticipation doit conduire, dès à présent, à s'interroger sur la montée en puissance des instruments privés/publics de gestion des risques (mécanismes assurantiels), sur les règles nationales relatives à la fiscalité en agriculture et sur les comportements de gestion à promouvoir dans les exploitations (épargne de précaution, centrage des investissements sur la création de valeur, degré d'autonomie des systèmes techniques, etc.).

1.3 UNE REGULATION DE L'OFFRE PAR LES ENTREPRISES

En France, plus que dans d'autres pays partenaires où l'intervention de l'Etat dans le secteur laitier était historiquement moins affirmée, la fin des quotas constitue une évolution majeure, notamment quant aux rapports futurs entre production laitière et territoire. Au travers d'une gestion territorialisée des quotas laitiers (selon les départements, puis selon les bassins de production) et largement administrée (gratuité des droits à produire, transfert des volumes libérés aux agriculteurs jugés prioritaires, etc.), les autorités nationales ont en effet favorisé, pendant près de trois décennies, l'ancrage territorial de la production et le développement d'exploitations familiales de taille moyenne. La fin des quotas laitiers traduit clairement le passage d'une régulation publique du secteur à une régulation privée.

Du fait de la mise en œuvre de contrats entre les livreurs de lait et les industriels de la transformation, la fin des quotas laitiers ne signifie en aucune manière que les producteurs deviendront véritablement libres quant aux volumes de lait qu'ils seront amenés à produire individuellement. Tout dépendra de la stratégie empruntée par l'entreprise avec laquelle ils ont/auront contractualisé. Une entreprise n'augmentera durablement sa collecte de lait que dans la mesure où elle aura été capable de trouver un marché supplémentaire pour ses produits transformés. L'obtention de ces nouveaux débouchés sur le marché intérieur ne sera pas simple du fait de la stagnation de la consommation individuelle, voire de sa baisse sur certains segments. Comme le montre la dynamique positive passée de la balance commerciale, le marché international constitue sûrement l'une des voies prioritaires à privilégier pour entrevoir une potentielle croissance des volumes. Pour des raisons de taille, de spécialisation sur les marchés d'aval (mix-produit), de statut d'entreprise (coopérative versus privée), de degré d'internationalisation (groupes internationaux versus petites et moyennes entreprises -PME- régionales) ou même de robustesse financière, les stratégies qui seront déployées par les acteurs de la transformation laitière au cours des prochaines années ne seront pas homogènes. Derrière le terme général de contractualisation, les formes d'application seront variées et il pourra en résulter des pratiques différentes d'une entreprise à l'autre en ce qui concerne, par exemple, les volumes offerts aux producteurs toujours en activité (clés d'affectation des volumes de lait libérés suite à la fin d'un contrat avec un producteur partant à la retraite), la fixation des prix (prix moyens versus distinction des prix en fonction des types de débouchés), la gestion de la saisonnalité, etc. Il en découlera que tous les producteurs de lait n'auront pas les mêmes opportunités de développement, d'autant que ces dernières dépendront aussi de la vitesse de restructuration, au plan local, des exploitations laitières avoisinantes.

La fin des quotas laitiers ne signifie donc pas nécessairement que la future collecte française de lait deviendra supérieure aux débouchés des transformateurs et qu'elle entraînera de facto un effondrement du prix du lait. Outre la question de la maîtrise de l'offre par les contrats, le prix du lait en France restera conditionné à trois facteurs principaux : l'évolution de la demande mondiale de produits laitiers et la place de l'Hexagone dans la concurrence avec les autres fournisseurs européens et internationaux ; l'évolution du prix de vente des produits laitiers aux consommateurs, dans un contexte où la pression de la distribution en faveur du maintien de prix bas est forte ; la dynamique de l'offre dans un contexte où la restructuration attendue des exploitations entraînera une croissance de la production dans des exploitations en fort développement.

2. UNE FORTE ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES

Après avoir connu une période de grande stabilité entre 1995 et 2005 (prix du lait stable, rythme de restructuration modéré des exploitations laitières et surtout stabilité presque totale de la répartition territoriale de la production laitière), le secteur laitier français a été mis en mouvement de façon rapide et profonde par l'émergence du nouveau contexte de production qui vient d'être rappelé (volatilité des prix, concurrence entre productions, desserrement du lien entre quota et foncier, augmentation des références dans le cadre de «l'atterrissage en douceur» décidé au niveau européen) et d'une évolution démographique non moins spectaculaire. Rajeunie de façon très volontariste grâce à la politique de pré-retraite/installation des années 1990, la pyramide des âges des producteurs affichait 38% de chefs d'exploitation à moins de 40 ans en 2000. Ce pourcentage est tombé à 24% en 2010 (ou 27% en tenant compte de tous les coexploitants), alors que le pourcentage de chefs de plus de 50 ans augmentait fortement (de 32 à 38% ; Institut de l'Élevage, 2013). La fin des quotas laitiers est donc gérée par des producteurs qui pour la moitié d'entre eux, compte tenu des carrières des chefs d'exploitations laitières, préparent la cessation ou la transmission de leur activité dans les dix ans. Cela explique aussi l'accélération du rythme des évolutions.

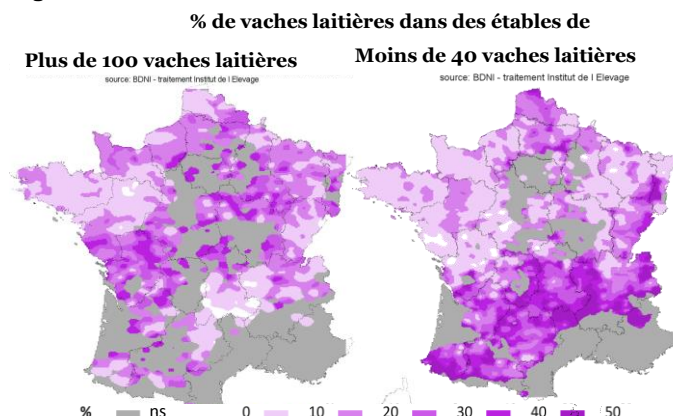
2.1. EMERGENCE DE GRANDES EXPLOITATIONS LAITIÈRES A LA FRANÇAISE

Jusqu'au milieu des années 2000, la croissance des exploitations laitières françaises et les gains de productivité du travail, deux fois plus faibles que chez nos voisins d'Europe du Nord (Perrot et Chatellier, 2009), étaient nettement impactés par des choix politiques spécifiques qui se sont révélés progressivement antagonistes. Le maintien de la production sur tout le territoire, qui de fait est devenu le choix principal compte tenu de la poursuite à l'identique des modes de gestion des quotas, a favorisé l'émergence de grandes exploitations d'abord dans les zones laitières les moins denses (là où la demande de quotas était la moins forte). En 2010, la moitié des exploitations de plus de 800 000 l étaient situées dans des zones de polyculture-élevage (28% des exploitations laitières au total, cf. tableau 2). Dans les zones plus denses, la réglementation des quotas mais aussi le souhait de partager l'astreinte de la traite avec des coexploitants égaux en droits et en devoirs ont favorisé des formes d'organisation originales (à l'échelle européenne ou mondiale). Ainsi, 61% des exploitations de plus de 800 000 l des zones d'élevage de Bretagne et Pays de la Loire sont sous la forme d'associations (GAEC essentiellement) entre tiers (associés non apparentés). Une éventuelle convergence, après les quotas, de ces exploitations vers les formes classiquement pratiquées ailleurs (un chef d'entreprise, éventuellement son successeur, et des salariés) fait actuellement l'objet de débats non consensuels.

L'analyse de la diversité des exploitations laitières est indissociable de la géographie de la France laitière (Institut de l'Élevage, 2013). Par ailleurs, la taille des exploitations laitières évolue très rapidement. Stimulé par la perspective de prix du lait favorables à la fin 2013, le nombre d'exploitations laitières de plus de 100 vaches laitières est passé d'un peu moins de 4 000 à 5 000 entre novembre 2012 et novembre 2013 (BDNI). Ce type d'exploitations qui ne regroupait que 3% des vaches françaises en 2000, en regroupe désormais 16%, plus de 25% dans de nombreuses zones de polyculture-élevage et jusqu'à 36% en Vendée ou 39% dans la Vienne (contre un peu plus de 50% en Allemagne du Nord). Compte tenu du nombre d'exploitations françaises proches de ce seuil des 100 vaches laitières, ce mouvement est sûrement loin d'être achevé. En simultané des croissances d'exploitation identiques à taille et région égales, ce pourcentage devrait dépasser les 30% des vaches françaises en 2020 (42% des vaches allemandes en

2013). Si la France laitière n'est pas totalement coupée en deux, du fait de zones de plaine où les tailles d'exploitation sont plus faibles (Mayenne et partie Ouest de Nord-Pas de Calais par exemple), les spécificités des zones de montagne s'affirment chaque jour un peu plus (figure 3).

Figure 3.



2.2. DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE RELATIVEMENT BIEN DISTRIBUÉES SUR LA PÉRIODE RÉCENTE...

Cet état des lieux contrasté, réalisé à la fin 2013, résulte de dynamiques de croissance dont l'analyse est plus complexe que ce que l'on pourrait croire. Les grandes exploitations laitières d'aujourd'hui ont connu des croissances particulièrement fortes (30% des exploitations ayant plus de 100 vaches en 2013 avaient moins de 72 vaches en 2006 ; 25% des exploitations ayant livré plus de 700 000 l de lait en 2012 ont dépassé 40% de croissance entre 2008 et 2012) mais elles n'en ont pas le monopole. L'étude des trajectoires d'exploitation réalisées entre les campagnes 2008/09 et 2012/13 (données FranceAgriMer) montre que les effets de la taille initiale et de la zone sur les taux de croissance des livraisons laitières (en %) sont finalement assez limités.

On retrouve surtout, et comme dans de nombreuses analyses réalisées depuis 2007, les spécificités des zones à faible densité laitière des bassins parisien et aquitain ou de zones un peu plus denses des coteaux secs du Sud-Ouest qui révèlent une fois de plus un état de « déprise laitière ». Non seulement le rythme de disparition d'exploitations (tableau 2) y est fort (du fait de la reconversion d'exploitations et non d'une pyramide des âges moins favorable), mais l'appétit de croissance des exploitations qui poursuivent la production laitière y est beaucoup moins net. Sur 2008-2012, la moitié seulement des exploitations laitières pérennes y ont augmenté leurs livraisons contre les deux tiers dans la plupart des autres zones (quelle que soit la taille initiale) et même les trois quarts dans l'Ouest et le massif du Jura (classiquement les deux zones laitières les plus dynamiques). Le seul signe positif pour ces zones, dans lesquelles la production laitière est déstabilisée par le nouveau contexte, est que cette moitié d'exploitations qui a accru ses livraisons l'a fait dans les mêmes proportions que dans les autres zones de plaine (+20% environ). Plus qu'ailleurs, ces exploitations en croissance y étaient les plus grandes exploitations de ces zones.

2.3. ... MALGRÉ UN ACCROISSEMENT DES ECARTS ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

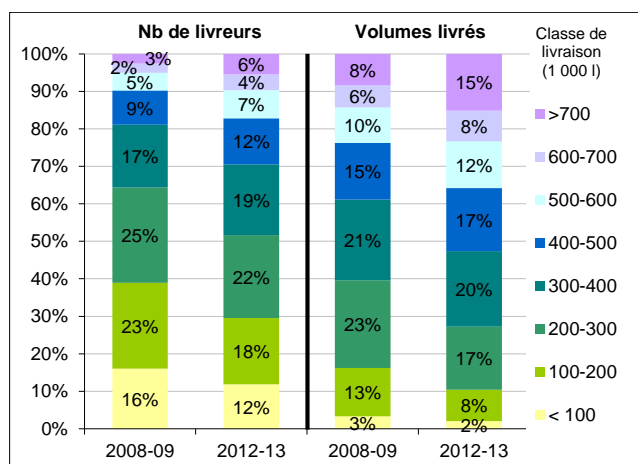
En valeur relative (en % des livraisons de 2008), les taux de croissance des exploitations de montagne ne sont pas plus faibles. Mais comme leur taille initiale l'était (196 000 l contre 329 000 pour les exploitations pérennes sur 2008-2012), la progression, en litres par exploitation, est moindre (+19 000 l en montagne contre +32 000 l en plaine). Et les écarts de recettes ou de marge potentielle et de productivité du travail s'accroissent de façon inexorable. La prise en compte de ces

dynamiques différentes n'est pas étrangère aux choix réalisés dans le cadre de la toute dernière réforme de la PAC pour tenter de contrôler les conséquences économiques de ces évolutions (même si l'économie des exploitations laitières de montagne est particulièrement hétérogène).

2.4 UNE DIVERSITE D'EXPLOITATIONS LIEE AUX TERRITOIRES

En regroupant les exploitations par classe de livraison pour toutes les zones laitières françaises (figure 4), on obtient une image à la fois du maintien d'une forte diversité d'exploitations laitières françaises (il y a à peu près autant d'exploitations qui livrent moins de 100 000 l de lait, que plus de 600 000 l) mais aussi d'une transformation structurelle rapide. Le nombre d'exploitations ayant livré moins de 200 000 l de lait a diminué de 37% en 4 ans (17% au total). Pour les zones de plaine, la baisse est encore plus forte (-43%) et peut être directement associée au fort recul de la production laitière « herbagère » (moins de 10% de maïs dans la SFP) en zone de plaine tant les systèmes fourragers sont corrélés à la taille des exploitations (Institut de l'Elevage, 2013).

Figure 4. Évolution du nombre de livreurs entre 2008-09 et 2012-13 par classe de livraison



FranceAgriMer

Dans certaines zones de montagne, ces activités de livraison très réduites viennent en complément d'un atelier de transformation du lait à la ferme. Ainsi, 17 % des exploitations livrant moins de 100 000 l de lait dans le Massif central ouest ou les Alpes du Nord disposent d'un quota « vente directe » qui, en moyenne, dépasse nettement le quota « livraison ».

2.5. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AVEC LA FIN DES QUOTAS.

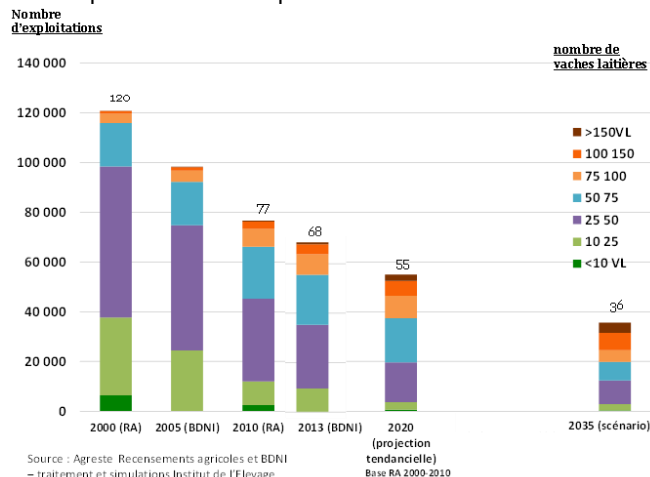
D'un point de vue quantitatif, la « sortie progressive » des quotas laitiers permettant un « atterrissage en douceur », selon les termes consacrés au niveau européen, a bien été une réalité pour les exploitations françaises. Le pourcentage d'exploitations dépassant leur référence livraisons, donc nettement contraintes par les quotas laitiers, est passé de 46% (2008/09) à 28% (2012/13). Et plus particulièrement de 61% à 40% dans l'Ouest, là où la contrainte était depuis longtemps la plus forte. Les références « livraisons » y ont été produites à 99,3% en 2008/09 (96,7% en 2012/13). Au niveau national, les taux de sous réalisation ont été sur la période bien plus importants (3,4% et 6,7%) en raison de la non reprise des références dans les deux zones de polyculture-élevage en situation de déprise laitière déjà évoquées (12,1% de sous réalisation en 2012/13 pour les zones à faible densité et 18,4% dans le Sud-Ouest), mais aussi dans les zones de montagne (9,8%), massif du Jura excepté (2,9% de sous réalisation, 42% d'exploitations en dépassement en 2012/13) en raison du fort succès de ses filières fromagères sous appellation (Comté notamment).

Dans toutes les zones, à l'exception de l'Ouest et du Jura, de 10% à 25% des exploitations seulement sont encore contraintes par les quotas et les déterminants de la production laitière sont donc massivement ailleurs (incitation à produire liée à la marge unitaire sur coût alimentaire direct et possibilités de produire liées aux bâtiments-équipements et à la main d'œuvre, aux surfaces et qualités des fourrages).

Ces quotas sont devenus de moins en moins contraignants malgré des croissances soutenues de la majorité des exploitations parce qu'ils ont été transférés de façon active par les pouvoirs publics entre les exploitations qui ont arrêté la production laitière et les exploitations pérennes. Des dispositifs privés gérés par les transformateurs se mettent en place pour organiser ces transferts d'activité dans le nouveau contexte sans quotas.

Compte tenu des projections démographiques, ces transferts sont tout à fait nécessaires au maintien de l'activité de la filière française. Une projection réalisée à l'Institut de l'Elevage montre que la transformation profonde et rapide de la structure des exploitations laitières françaises pourrait se poursuivre telle qu'indiquée figure 5. La projection à 2035 repose sur une hypothèse volontariste concernant les installations de nouveaux chefs d'exploitation (stabilisation à hauteur de 1 500 installations de chefs et coexploitants de moins de 40 ans hors conjoints par an). La projection à 2020 reproduit, toutes choses égales par ailleurs (taille, âge, région, système de production) les comportements (maintien de l'activité laitière et croissance éventuelle) observés sur 2000-2010.

Figure 5. Evolution et projection du nombre d'exploitations laitières par classe de cheptel.



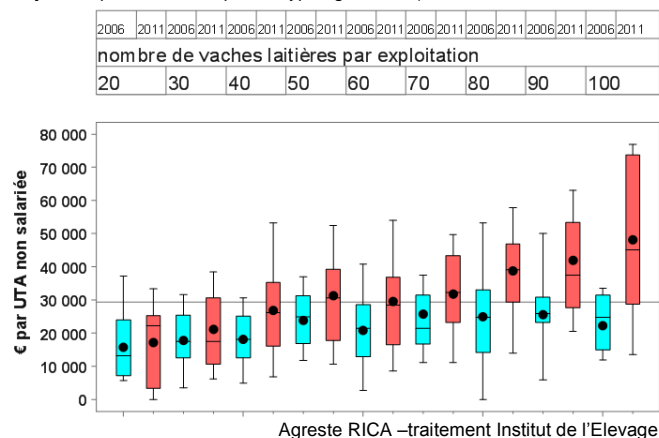
Si les exploitations suivaient entre 2010 et 2020 les trajectoires suivies entre 2000 et 2010 par les exploitations de mêmes caractéristiques, 55 000 exploitations pourraient gérer en 2020 le même nombre de vaches laitières qu'en 2013 (3,7 millions), autorisant une petite progression de la collecte conforme au projet de l'interprofession laitière française. Après avoir été divisé par plus de 7 durant la période des quotas (près de 400 000 exploitations laitières au début de quotas en 1983-84 ; Chatellier et al, 2013), le nombre d'exploitations laitières pourrait continuer à diminuer mais dans de bien moindres proportions. Ce mouvement suppose néanmoins la poursuite d'une restructuration du secteur avec des investissements en bâtiments-équipements conséquents pour reloger 1 million de vaches laitières (à l'horizon 2030) dans 40 000 exploitations (Capdeville et Perrot, non publié). Le chiffrage de ces investissements nécessaires aboutit à une valeur comparable au montant très élevé investi à l'amont de la filière par les exploitations laitières au cours des années 2000 (800 millions par an d'après une estimation réalisée à partir du RICA). Il fait écho avec les enjeux liés à la discussion du volet « investissements » dans le cadre du second pilier de la PAC 2015-2020, moins bien doté mais au moins aussi important que le volet « fonctionnement » (aides directes annuelles,

largement découplées) de cette même politique agricole commune.

2.6. ECONOMIES D'ECHELLE ET REMUNERATION DU TRAVAIL DANS LES GRANDES EXPLOITATIONS LAITIÈRES.

Parallèlement à ces mouvements de croissance importants des exploitations laitières françaises, diverses études ont été réalisées pour estimer l'intérêt économique (pour les producteurs) de ces grands ateliers ou mettre en évidence d'éventuelles économies d'échelle. Il est logique de constater que la productivité du travail est plus élevée dans ces grandes exploitations engagées dans un mouvement de substitution capital-travail. Par ailleurs, dans les conditions françaises de quota souvent limitantes dans les zones d'élevage les plus denses, beaucoup d'investissements d'anticipation avaient été réalisés au début des années 2000, stimulés par les aides à la modernisation et avaient abouti à des déséconomies d'échelle significatives, avec des coûts de bâtiments ou de mécanisation par litre plus élevés pour les grandes exploitations, de même que les coûts d'alimentation achetés. Au début des années 2010, la situation a beaucoup changé. La croissance de la production laitière dans de nombreuses exploitations a permis d'améliorer le taux d'utilisation des capacités de production et de diluer les charges fixes (autres que bâtiments-équipements). D'autres études montrent que les déséconomies d'échelle sur les charges opérationnelles (dont l'alimentation achetée) ont tendance à disparaître (meilleure maîtrise du fonctionnement dans les grandes exploitations ou rarefaction des fonctionnements très économes dans les petites exploitations).

Figure 6. Distribution du résultat courant par UTA non salariée par classe de troupeau en 2006 et 2011 (exploitations laitières françaises spécialisées de plaine, typologie IDELE).



Cette amélioration du coût de production hors travail pour les grandes exploitations ainsi qu'un fort effet de levier lié au volume de production expliquent que, dans des conjonctures favorables pour la marge unitaire par litre de lait (2011), la rémunération moyenne soit nettement plus forte dans les grandes exploitations (figure 6). Alors que dans les conditions de 2006 (marge unitaire faible et charges fixes pas encore diluées), l'intérêt de la croissance était très discutable. L'année 2012 donne des résultats intermédiaires entre ces deux années. Par ailleurs la forte variabilité intra classe de taille, même en période favorable (2011) montre que la croissance n'est pas une assurance tous risques pour la réussite économique et que des exploitations moyennes obtiennent des équilibres tout aussi intéressants. Cette année-là, 40% des exploitations de 40 vaches (les plus performantes) ont fait mieux que les 25% d'exploitations de 100 vaches les moins performantes. Cette diversité de solutions trouvées par des éleveurs pour vivre de la production laitière devrait se traduire à l'avenir par un maintien de la diversité des exploitations (taille et systèmes de production).

3. DES EXPLOITATIONS MAJORITAIREMENT NON SPECIALISEES

À l'échelle européenne, les exploitations laitières françaises se distinguent par leur faible taux de spécialisation. Les exploitations spécialisées y sont plus rares (40% en 2010) et celles qui sont considérées comme spécialisées dans la typologie européenne (OTEX) le sont moins, en particulier en comparaison avec l'Europe du Nord (Perrot et Chatellier, 2009). Si l'on excepte les zones de montagne et la Bretagne, la diversification avec de la viande bovine (engraissement et/ou vaches allaitantes, 40% au niveau national en 2010, stable depuis 2000), et/ou des céréales (23%, +2%) domine. On retrouve ici une autre spécificité ou exposition particulière de la montagne à la production laitière (Institut de l'Elevage, 2013) : 41% des exploitations laitières spécialisées sont situées en zone de montagne-piémont (contre un peu moins de 25% au total).

3.1. MAINTIEN ET GLISSEMENT TERRITORIAL DE LA POLY-CULTURE-ELEVAGE

Le maintien d'une part importante d'exploitations en systèmes (et zones) de polyculture-élevage s'explique par le lien entre foncier et quota (accrochage recherché des références laitières à tous les territoires et faible densité laitière sur les surfaces reprises lors des agrandissements). Les exploitations de polyculture-élevage dégagent des résultats économiques particulièrement élevés (sauf en 2009) en raison d'une taille (SAU) importante et d'un fort niveau de productivité du travail. La grande majorité de ces exploitations s'est engagée dans une voie de croissance forte avec intensification de la production laitière pour maximiser la sole en cultures. Une minorité (20% environ) a davantage recherché une plus grande intégration des activités cultures et élevage (production d'aliments concentrés pour les vaches laitières, augmentation de la part des prairies dans les rotations, etc.) avec profit dans un cas sur deux seulement car les économies de charges associées à ce mode de fonctionnement (dites économies de gamme) peuvent être rapidement reperdues du fait d'une productivité inférieure (Perrot et al, 2013).

L'analyse des recensements agricoles 2000 et 2010 montre que la place des systèmes de polyculture-élevage s'est maintenue en production laitière malgré la forte concurrence des grandes cultures depuis 2007, mais avec des glissements territoriaux. En zone fortement orientée vers les cultures, les exploitations les plus engagées dans les productions végétales ont arrêté la production laitière et les exploitations qui poursuivent cette production sont un peu plus spécialisées qu'en 2000. En revanche, dans les parties les plus labourables du Grand Ouest, les cultures ont gagné en importance dans nombre d'exploitations laitières.

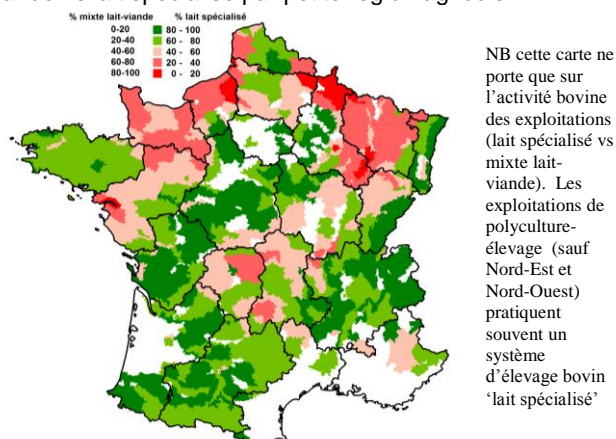
Le maintien de la production laitière dans les exploitations de polyculture-élevage est surtout lié à l'évolution de l'équilibre surfaces/main d'œuvre et au rapport des conjonctures lait/grandes cultures. Malgré quelques années très favorables aux grandes cultures (2007-08, 2012), la volatilité des prix ne semble pas épargner le secteur des grandes cultures ce qui devrait contribuer, à l'avenir, à stabiliser cette mixité de production dans de nombreuses exploitations.

3.2. DES SYSTEMES MIXTES LAIT-VIANDE MAJORITAIRES EN ZONE DE PLAINE

La mixité lait-viande est une des caractéristiques des exploitations laitières françaises avec 40% d'entre elles qui engraisent des mâles, le plus souvent des jeunes bovins, ou possèdent des vaches allaitantes, voire combinent naissance et engraissement. La mixité lait-viande est diversement présente sur le territoire national (figure 7). Elle est fréquente dans les zones de plaine à forte contrainte herbagère de l'Est (70% des exploitations) et en Basse-Normandie (60%), où les vaches allaitantes et secondairement les bœufs ont occupé le terrain laissé par les vaches laitières sous l'effet de l'intensification

animale et fourragère. Les doubles troupeaux sont aussi relativement importants dans le Massif-Central (près d'une exploitation sur deux dans le Cantal notamment).

Figure 7. Pourcentage de systèmes d'élevage bovin mixte lait-viande vs lait spécialisé par petite région agricole



Agreste Recensement agricole 2010 –traitement Institut de l'Elevage

Dans l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres), la mixité lait-viande est très contrastée. Elle est relativement faible en Bretagne où le quart des exploitations laitières engraisse des bovins mâles et/ou élève des vaches allaitantes. La densité animale élevée et la faible part de la surface toujours en herbe expliquent le nombre marginal d'élevages mixtes. La mixité lait-viande est plus fréquente en Pays de la Loire, mais très hétérogène suivant les petites régions selon l'importance de la Surface Toujours en Herbe (STH), la place des cultures de vente, le niveau d'intensification du cheptel et la densité animale.

A l'échelle nationale, la mixité lait-viande s'est globalement maintenue, face à la hausse modérée de la production laitière entre 2007 et 2013. Le rythme de cessation des exploitations laitières avec atelier viande a été globalement moins rapide que chez les « laitiers spécialisés », malgré la forte chute des élevages de bœufs (-40% depuis 2005). Le cheptel de vaches allaitantes présent dans les élevages laitiers a cependant reculé de 7% en huit ans, un peu plus vite que le cheptel national laitier (-5%). Ramené à 546 000 têtes, il contribue à hauteur de 12% au cheptel allaitant national. Quant aux ateliers de jeunes bovins, ils ont aussi bien résisté, avec cependant moins d'achats extérieurs notamment depuis 2008, entraînant par voie de conséquence un recul de la production nationale issue des exploitations laitières.

La mixité lait-viande a évolué différemment selon les régions. Elle s'est renforcée là où elle était déjà forte, en Lorraine et en Basse-Normandie. Elle est restée faible dans les zones les plus spécialisées (montagnes de l'Est, Bretagne) ou s'est maintenue dans les zones mixtes du Massif Central (sauf en Aveyron du fait de la disponibilité des quotas). Elle a sensiblement baissé en Pays de la Loire où elle est contrastée.

Après 2015, la mixité lait-viande dépendra dans chaque région de nombreux facteurs (Institut de l'Elevage, 2014). Certains sont plutôt propices à la spécialisation laitière des exploitations : l'ambiance et la densité laitières, la proximité des sites de fabrication, la taille plutôt moyenne des structures d'exploitations, la forte valeur ajoutée par actif et par hectare... D'autres facteurs en revanche agissent en faveur de la mixité : la part élevée des surfaces toujours en herbe, les parcelles éclatées, les ressources humaines limitées, l'extension de la prime à la vache allaitante à tous les éleveurs mixtes avec plus de 10 vaches allaitantes, la meilleure résilience des systèmes mixtes à la volatilité des marchés...

La mixité lait-viande se maintiendra voire progressera dans l'Est où les exploitations laitières, généralement de grande taille et souvent sociétaires, disposent de surfaces non labourables relativement importantes. Le manque de main

d'œuvre et la difficulté à recruter des associés sont aussi des facteurs qui jouent plutôt en faveur du maintien de systèmes mixtes.

Dans le Massif central, les handicaps naturels limiteront l'intensification et la croissance de la production laitière. Les systèmes mixtes devraient se maintenir et les mouvements de spécialisation pourraient aller plus dans le sens de l'élevage allaitant que de l'élevage laitier.

Dans l'Ouest, la volonté de croissance de nombreux éleveurs laitiers devrait accélérer les cessations de petits ateliers de jeunes bovins (<50 têtes par an), face aux besoins de place et de surfaces fourragères. Il ne devrait en revanche pas affecter la production des ateliers de plus grande taille (>100 jeunes bovins/an) présents dans les exploitations souvent sociétaires de polyculture-élevage. Les vaches allaitantes pourraient aussi reculer dans certains élevages laitiers au foncier limitant au profit des génisses d'élevage qui seront aussi plus nombreuses.

4. DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

La phase assez lente de mise en place des quotas jusqu'au début des années 1990 (rachat public massif d'un très grand nombre de faibles références laitières et gestion de producteurs prioritaires pour les réallocations) s'était traduite par une consolidation progressive de la production (réduction des livraisons) dans différentes zones de plaine, et une discrimination positive en faveur de la montagne (livraisons stables). La phase qui a suivi jusqu'en 2006 a été caractérisée par une stabilité presque totale de la production sur le territoire. Depuis 2007 (doublement du prix des céréales), sous la pression concurrentielle exercée par la rentabilité des productions de cultures de vente et les augmentations différenciées de références dans le cadre de la sortie progressive des quotas, les déplacements géographiques ont repris, avec des hausses de collecte dans les zones d'élevage ou de polyculture-élevage à bonne densité laitière et des baisses, marquées, dans les zones à faible densité (Institut de l'Elevage, 2013). Ce contraste entre zones laitières sur la période récente est particulièrement frappant en étudiant l'évolution de l'activité livraisons (nombre d'exploitations et volumes) grâce au fichier mobilisé par FranceAgriMer (tableau 2).

Les **zones laitières d'élevage en plaine** regroupent l'Ouest, les régions herbagères et les régions mixtes herbe-maïs, notamment la Basse-Normandie. Elle compte en 2012-13 46,5 % des livreurs français, pour 51,6 % de la livraison nationale. La réduction du nombre de livreurs sur les cinq campagnes considérées a été légèrement moins prononcée que la moyenne nationale (-15,1 %) et la livraison totale a progressé plus rapidement (+3,5 %). Ces zones, même l'Ouest, ne sont pas aussi homogènes que ce que l'on pourrait croire. On y trouve aussi bien le bassin laitier français le plus dense (Sud Manche, Nord Mayenne, Est de l'Ille et Vilaine) qui plus est en forte croissance, que des zones de l'Ouest de la Bretagne où la stimulation récente par des prix du lait élevés a été contrariée (recul du cheptel et des livraisons dans le Sud Finistère par exemple) par divers phénomènes dont la concurrence entre productions animales ou un « contexte » environnemental particulier qui modifie l'évolution des systèmes de production, notamment dans certains bassins Algues Vertes.

Les **zones laitières de polyculture-élevage** comprennent les zones dites intensives à fort potentiel du Nord-Ouest, les zones avec contraintes herbagères du Nord-Est, le Sud-Ouest et les zones de densité lait faible. Environ 28 % des livreurs y sont localisés en 2012-13, qui ont produit 31 % du lait total français. Cette région présente une évolution à tous points de vue éloignée de l'évolution moyenne nationale. Le nombre de livreurs y a nettement chuté (-20 %), avec des baisses particulièrement prononcées dans le Sud-Ouest et les zones

de densité lait faible (-27 % et -26 % respectivement). Ces deux zones sont également caractérisées par un fort repli de leur production, de 13 % et 10 % respectivement, alors que l'évolution moyenne de la zone polyculture-élevage s'est établie à -2,4 % en raison d'une stabilité des livraisons dans les deux autres zones de polyculture-élevage plus denses.

Les **zones laitières de « montagnes-piémonts »** regroupent les Alpes du Nord, le Massif central (divisé en Est et Ouest), les Vosges, le Jura et les piémonts. Il s'y trouve 22 % des livreurs, produisant un peu moins de 15 % du lait français. La livraison moyenne par exploitation y est donc bien plus faible que la moyenne nationale. Il s'agit cependant d'une zone relativement dynamique, avec, entre 2008-09 et 2012-13, une diminution du nombre de livreurs plus modérée que la moyenne française et une augmentation de la livraison totale plus rapide. Seule la zone du Massif central Ouest a enregistré une décroissance de sa livraison totale en raison de la concurrence et de l'attrait pour l'élevage allaitant (très présent, y compris au sein des exploitations laitières dont près de la moitié est mixte). Les livraisons des Alpes du Nord restaient tout juste stables. De son côté le massif du Jura se caractérise une fois de plus par une réduction bien plus faible du nombre de producteurs (trois fois moins que dans les zones en déprise).

Tableau 2. Nombre de livreurs et livraisons par zone laitière en 2008 et 2012

Zone laitière	Nombre d'exploitations ayant livré du lait			Livraisons totales	
	2012	(%)	Evolution 2008 / 2012	2012 (%)	Evolution 2008 / 2012
Massif du Jura	2 826	4.0%	-9.3%	3.2%	+5.3%
Alpes du Nord	1 804	2.5%	-13.2%	1.3%	+0.3%
Massif des Vosges	436	0.6%	-13.3%	0.4%	+9.0%
Massif central Ouest	2 895	4.1%	-16.4%	2.0%	-2.4%
Massif central Est	3 202	4.5%	-18.1%	2.7%	+3.7%
Piémonts	4 692	6.6%	-16.5%	5.0%	+1.9%
Total montagne et piémont	15 855	22.4%	-15.1%	14.7%	+2.3%
Intensive	9 455	13.4%	-17.1%	14.7%	+0.1%
Contraintes herbagères	6 334	8.9%	-18.2%	10.1%	-0.3%
Sud-Ouest	1 248	1.8%	-27.2%	1.6%	-13.2%
Densité lait faible	2 951	4.2%	-26.0%	4.6%	-9.6%
Total polyculture élevage	19 988	28.2%	-19.6%	31.0%	-2.4%
Ouest	23 480	33.2%	-14.9%	37.3%	+3.7%
Mixte maïs-herbe	5 792	8.2%	-15.8%	8.8%	+3.5%
Zones herbagères	3 625	5.1%	-15.3%	5.5%	+2.1%
Total zone élevage plaine	32 897	46.5%	-15.1%	51.6%	+3.5%
Total zones non laitières	2 064	2.9%	-17.7%	2.7%	-4.4%
France	70 804	100.0%	-16.5%	100.0%	+1.2%

FranceAgriMer

A la faveur de prix du lait favorables fin 2013/début 2014, une croissance du cheptel laitier français inédite depuis le début des quotas (à part un épisode à peine perceptible en 2008) s'est produite de façon diffuse dans de larges zones de la moitié nord (y compris dans des zones de polyculture-élevage où ce mouvement a été soutenu par un fort repli du cours des cultures de vente) et la plupart des zones de montagne. Cette dynamique partagée confirme que la production laitière est une spéculation agricole qui peut être attractive (sous condition de prix) dans de nombreuses exploitations pour rémunérer une main d'œuvre disposant d'une surface limitée (rapport surfaces/main d'œuvre faible). En l'absence de rapports de prix input/output durablement défavorables à la production laitière (improbable à l'échelle mondiale car la production laitière fortement herbagère est très minoritaire) ou d'une chute brutale de la pression foncière dans certaines régions françaises, on peut penser que le mouvement de concentration en cours au profit du grand-Ouest restera assez limité, au moins à moyen terme. Cette concentration relative continuera à être davantage alimentée par la poursuite du recul de la production laitière dans une large moitié sud (hors zones laitières denses des Alpes du Nord et Massif central) : zones de polyculture-élevage (coteaux secs, faible densité) et zones non laitières (allaitantes, zones montagneuses peu laitières...) et dans le pourtour central du Bassin parisien (impact volume très faible).

CONCLUSION

Les quotas laitiers déclinés en France avec des modalités d'application très particulières, complétés par une politique d'installation qui a eu un grand succès en production laitière, ont façonné pendant trente ans le visage de la France laitière. Depuis 2006, la « sortie progressive » gérée depuis Bruxelles a constitué une véritable période de transition pendant laquelle l'évolution des structures et de la géographie laitière française a été animée par de nouveaux rapports de prix et une forte volatilité.

Compte tenu de l'accélération de la croissance des exploitations dont c'était le projet, aujourd'hui seule une petite minorité des exploitations, même dans les zones les plus dynamiques sont encore limitées par les quotas. Les déterminants de la production laitière sont désormais ailleurs : incitation à produire exercée par la marge laitière sur coût alimentaire, facteurs limitants divers (bâtiments-équipements, main-d'œuvre, surface). La volatilité des prix est perçue très négativement par les producteurs français dont le coût de production est très marqué par les charges fixes (70%), mais leur réponse aux signaux du marché a été particulièrement nette à plusieurs reprises dans cette période de transition. Le niveau futur de la production laitière dépendra fortement de l'écart entre le prix du lait et le coût de l'alimentation. La gestion de la volatilité des prix et des volumes du fait d'aléas climatiques, sanitaires, économiques ou géopolitiques sera un point central d'une organisation à trouver entre producteurs et transformateurs puisque la Politique Agricole Commune s'est soigneusement éloignée du sujet sous la pression d'Etats membres qui y verraient un frein à leurs avantages comparatifs supposés.

Compte tenu de la puissance et de la constance des déplacements géographiques de la production observés depuis 2006, la production laitière devrait continuer à refluer de certains territoires, d'autant plus que la densité laitière est faible et les alternatives accessibles et séduisantes. Le recul devrait continuer à être plus fort dans certaines zones de polyculture-élevage qu'en montagne qui va bénéficier de nouveaux transferts d'aides directes suite aux choix nationaux opérés pour la PAC 2014-2020 qui cherchent à préserver la diversité de la France laitière dans le nouveau contexte avec la boîte à outils récemment négociée au niveau européen.

Bien que les fondamentaux des marchés des produits laitiers soient bons (demande mondiale croissante) en particulier pour l'Europe, qui fait partie des rares zones mondiales capables d'approvisionner le marché mondial, on ne peut pas exclure que les insuffisances de cette boîte à outils apparaissent au grand jour si la volatilité non gérée finit par décourager les investissements et le renouvellement des générations d'éleveurs.

Chatellier V., Lelyon B., Perrot C., You G., 2013. INRA Prod. Anim., 26 (2), 71-94

Commission européenne, 2014. Évolution de la situation du marché des produits laitiers et de la mise en œuvre du «paquet lait». **COM(2014) 354 final.**

Institut de l'Élevage, 2013. L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010. Dossier Economie de l'élevage, 440-441, 90 p. + annexes

Institut de l'Élevage, 2014. Systèmes de production de viande bovine à l'horizon 2020 et conséquences de la sortie des quotas laitiers sur l'ensemble de la filière. Rapport pour FranceAgriMer, 37 p. + annexes

Perrot C., Caillaud D., Chambaut H., 2013. Notes et études socio-économiques, 37, 7-32.

Perrot C., Chatellier V., 2009. Fourrages, 197, 25-46.